



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

carte

Question écrite n° 69287

Texte de la question

M. Jean-Pierre Decool attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur les bornes vertes de mise à jour des cartes Vitale. Aujourd'hui, tout assuré peut mettre à jour sa carte Vitale sur l'une des 6 000 bornes implantées sur l'ensemble du territoire. Ce dispositif permet d'éviter les lourdeurs administratives d'attente en cas de changement des informations sur l'assuré social. Or, il semblerait qu'à compter du 1er janvier 2006 ces bornes seront abandonnées par l'assurance maladie. Les usagers, pour obtenir une information ou modifier les données de la carte Vitale, devront se présenter au guichet ou échanger des courriers. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui faire savoir la décision de l'assurance maladie sur ce point et les mesures qu'il entend prendre afin de pallier la disparition des bornes vertes de mise à jour de la carte Vitale.

Texte de la réponse

Les premières bornes implantées lors du lancement de la carte Vitale se sont avérées coûteuses et d'une maintenance difficile et ne correspondaient pas aux attentes d'évolution du système SESAM Vitale. Aussi, de nouvelles bornes de mise à jour des cartes Vitale, plus performantes et substantiellement plus nombreuses ont été déployées dans la quasi-totalité des pharmacies. Au 31 décembre 2006, on comptait ainsi 24 335 points de mise à jour de la carte Vitale en service sur l'ensemble du territoire français.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Decool](#)

Circonscription : Nord (14^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69287

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 27 février 2007

Question publiée le : 5 juillet 2005, page 6573

Réponse publiée le : 6 mars 2007, page 2507